

MEMBRE D'EQUIPAGE TECHNIQUE D'HÉLICOPTÈRE DANS LE TRANSPORT AÉRIEN



>> DÉFINITION DU MÉTIER

Le Membre d'Equipe Technique d'hélicoptère dans le transport aérien assure, seul ou en équipage, la conduite des vols destinés au transport des passagers et/ou du fret (pilotage, navigation, radio, ...) ainsi qu'aux services médicaux d'urgence (Service Médical d'Urgence Hélicopté) et garantit la sécurité des vols.

NB : Ce métier regroupe plusieurs emplois correspondant à différents niveaux de qualification

>> EXEMPLES D'APPELLATIONS

Officier Pilote de Ligne Hélicoptère, Copilote, Commandant de Bord, Personnel Navigant Technique, Ingénieur navigant, ...

>> PRINCIPALES ACTIVITÉS¹

• Préparation opérationnelle du vol

- Préparation technique du vol : étude des conditions météorologiques, itinéraire, altitudes et temps de vol, répartition du chargement, carburant, vérifications techniques et matérielles, navigation aérienne, ...
- Contrôle de la préparation de l'hélicoptère : avitaillement, visite d'inspection extérieure, vérification de la documentation technique disponible à bord, vérification des documents de transport des marchandises et des passagers, ...
- Vérification du chargement (devis de masse et de centrage)
- Contrôle de la mise en œuvre des mesures de sûreté

• Réalisation du vol

- Contrôle du bon déroulement de l'embarquement des passagers et/ou du fret
- Mise en œuvre d'actions pour assurer le respect des horaires
- Départ de l'hélicoptère : mise en œuvre et vérification de la procédure de mise en route des moteurs, de roulage, de décollage et de montée

1. En fonction de l'organisation de l'entreprise, les professionnels exercent tout ou partie des activités mentionnées et mobilisent les compétences et connaissances afférentes



MEMBRE D'ÉQUIPAGE TECHNIQUE D'HÉLICOPTÈRE DANS LE TRANSPORT AÉRIEN

- Navigation (impératifs météorologiques, contrôle aérien, carburant, ...)
- Arrivée de l'hélicoptère : mise en œuvre et vérification des procédures de descente et d'approche du lieu d'atterrissage, d'atterrissage, de roulage vers le parking ou l'aire d'envol, le cas échéant, d'arrêt des moteurs et de débarquement
- **Rédaction de documents**
 - Rédaction des documents nécessaires au vol (journal de navigation, fiche de performance, ...)
 - Rédaction des comptes-rendus de vol en fin de mission
- **Suivi et contrôle du vol**
 - Vérification et suivi permanents de l'application des réglementations, procédures et mesures de sûreté et de sécurité pendant toute la conduite de la mission
 - Suivi de l'évolution des conditions météorologiques à l'arrivée
- **Travail en équipage**
 - Préparation de la mission avec l'équipage complet (briefing pré-vol des membres d'équipage technique et de cabine)
 - Répartition des tâches à bord au sein de l'équipage technique
 - Briefings aux différentes phases de vol
 - Suivi de la réalisation du vol en lien avec l'équipage
- **Communication**
 - Suivi du vol avec les services de la navigation aérienne,
 - Echange d'informations avec les services de la compagnie et l'ensemble des intervenants de la chaîne sol/vol en fonction des besoins

>> PRINCIPAUX SAVOIR-FAIRE

- **Recueillir et analyser** les **données** portant sur le **contexte opérationnel, économique, et aéronautique** du vol
- Choisir l'**itinéraire** et l'**altitude de vol** à partir de l'analyse de multiples paramètres : conditions météorologiques, navigation aérienne, ...
- **Déterminer** la **quantité de carburant** à embarquer ainsi que la **répartition du chargement** de l'aéronef dans le respect de la réglementation en vigueur et des instructions de la compagnie
- **Réaliser** les **contrôles et vérifications techniques** nécessaires avant pendant et après le vol pour assurer la **sécurité du vol** et garantir le respect des **règles de sécurité, de sûreté** ainsi que des **procédures opérationnelles**
- **Évaluer** la **pertinence** d'un **refus**, d'un **report**, d'une **suspension du départ** ou d'un **changement de destination** en s'appuyant sur différents paramètres, de manière à assurer la **sécurité** du vol : caractéristiques et état technique de l'hélicoptère, caractéristiques et contraintes des aérodromes, ...
- **Décider de la pertinence d'embarquer** les individus, les bagages et les marchandises susceptibles de présenter un danger justifié pour la sécurité, la salubrité ou le bon ordre à bord de l'aéronef
- **Mettre en œuvre** les **règles et procédures** liées à la conduite d'un aéronef en situation normale et dégradée dans le respect des procédures, du manuel d'exploitation de la compagnie et des impératifs du contrôle de la navigation aérienne
- Réaliser de manière **simultanée** et **coordonnée** plusieurs tâches (pilotage, navigation, radio, échanges avec l'équipage ...)
- **Définir** et **mettre en œuvre** en totale autonomie **toute action** nécessaire à la conduite de sa mission en cas **d'aléa** et **d'impossibilité** de recevoir des **instructions** de la compagnie
- **Déterminer** l'ensemble des **informations à transmettre** aux différents services et personnels de la compagnie afin de préparer le vol et de rendre compte de son déroulement
- **Transmettre** des **consignes** à l'équipage en **veillant** à l'efficacité des transmissions en **situation normale** et **dégradée**
- **Identifier** tout **dysfonctionnement** technique, matériel ou organisationnel et **alerter** les services concernés
- **Rédiger** l'ensemble des documents nécessaires au vol (suivi de navigation, compte-rendu de vol, ...)
- **Maîtriser** les **systèmes et logiciels informatiques** liés à la préparation, à la réalisation et au suivi des vols
- **Communiquer** efficacement **en français et en anglais** avec **différentes catégories d'interlocuteurs** dans le respect des **normes de communication aéronautiques** en vigueur



MEMBRE D'ÉQUIPAGE TECHNIQUE D'HÉLICOPTÈRE DANS LE TRANSPORT AÉRIEN

>> DOMAINES DE CONNAISSANCES

- Environnement aéroportuaire et du transport aérien et chaîne de services dans le transport aérien
- Droit Aérien et Procédure du Contrôle de la navigation aérienne
- Connaissances techniques
 - Cellules et systèmes, électricité, Moteurs
 - Instrumentation
 - Masses et centrages
 - Performances et préparation du vol
 - Suivi du vol
 - Performances humaines et ses limites (facteurs humains)
 - Météorologie
 - Navigation générale
 - Radio navigation
 - Procédures opérationnelles
 - Mécanique du vol
- Communication
 - Communication VFR (vol à vue)
 - Communication IFR (vol aux instruments)
- Techniques de management (travail en équipage)
- Anglais courant et technique

>> CONDITIONS D'ACCÈS AU MÉTIER

- Le métier s'exerce dans des zones réglementées et nécessite des autorisations administratives.
- Licences et qualifications de pilote selon la réglementation en vigueur
- La validation de formations techniques spécifiques à la conduite d'un type ou classe hélicoptère (« qualification technique ») est nécessaire pour accéder au métier et à chaque type d'appareil, ainsi qu'une expérience minimum (en nombre d'heures de vol) sur le type d'appareil concerné
- Anglais (courant et technique)

>> SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

- L'exercice du métier est réglementé par la loi et les conventions internationales sur la base de normes élaborées et adoptés dans le cadre européen
- Plusieurs profils d'emplois coexistent :
 - les officiers pilotes de ligne exercent leurs activités sous la supervision et le contrôle du Commandant de Bord,
 - les Commandants de Bord (CDB) assurent la responsabilité globale de la mission, le contrôle de la bonne application de la réglementation et du respect des procédures et méthodes de travail. Les CDB assurent la représentation de la Compagnie auprès des différents interlocuteurs externes.
- Les membres d'équipage technique sont soumis à un suivi médical périodique de l'aptitude à la fonction
- Un maintien des compétences régulier est obligatoire
- Le métier de membre d'équipage technique s'exerce en horaires décalés, y compris les week-ends et jours fériés, le jour comme la nuit
- Le port de l'uniforme est obligatoire et réglementé

>> EXEMPLES DE DIPLÔMES EN LIEN AVEC LE MÉTIER²

- Pilote de Ligne Hélicoptère (Airline Transport Pilot Licence ATPL-H) à vue ou aux instruments (avec ou sans IR)
- Pilote Professionnel Hélicoptère (Commercial Pilot Licence – CPL-H)
- Vol aux instruments (Instrument Rating - IR)

Ces diplômes sont délivrés en France par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ou par une Autorité compétente d'un pays de l'Union Européenne

2. Ces diplômes sont appréciés mais ne sont pas requis pour une entrée dans le métier. Ils sont accessibles par la formation initiale, par la formation continue, ou par Validation des Acquis de l'Expérience.



MEMBRE D'EQUIPAGE TECHNIQUE D'HÉLICOPTÈRE DANS LE TRANSPORT AÉRIEN

- Les principales écoles préparant à ces diplômes en France sont :
 - l'Ecole de l'Air (école des armées),
 - Héli-Union,
 - tout Organisme de formation agréé pour la formation visée par les Autorités compétentes d'un pays de l'Union Européenne (ATO)

